Cinquante-sixième année. - N° 173 A Mercredi 7 septembre 2022

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2139

974 – RÉUNION

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAINT-DENIS

Avis de dépôt

Date : 16 juin 2022.
Dépôt de l'état de collocation.
353 885 999 RCS Saint-Denis.
SIERRA (Frédéric).
Activité : non précisée.
Adresse : 14, rue de la Guadeloupe, 97490 Saint-Denis.
Complément de jugement : Date parution JAL "Le Quotidien de la Réunion" : 05 juillet 2022 Ref 69762. Les créanciers de la procédure de redressement judiciaire de Frédéric Sierra sont avisés du dépôt au greffe, le 16 juin 2022, de l'état de collocation daté du 4 juin 2022, établi par la SELARL FRANKLIN BACH - 41 rue Sainte-Marie - CS 11012 - 97404 Saint-Denis cedex, mandataire judiciaire; Toute personne peut prendre connaissance de cet état au greffe du Tribunal judiciaire de Saint-Denis. Conformément à l'article R643-11 du code de commerce, les contestations de cet état doivent être formées dans un délai de trente jours à compter de l'insertion au BODACC avisant du dépôt de l'état de collocation. Elles sont faites par déclaration au greffe du juge de l'exécution du Tribunal judiciaire de Saint-Denis de la Réunion. RG 18/510